

# SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du bassin de la Vienne

## Edit'eau

Récemment élu à la présidence de la Commission Locale de l'Eau (CLE), je tiens à remercier mes confrères pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Depuis maintenant 20 ans, la CLE constitue sur le bassin de la Vienne l'instance de débat et d'échanges sur l'ensemble des questions liées à l'eau. Aussi, je souhaite mettre toutes mes capacités d'écoute et de dialogue au service de la conciliation entre les usages et la préservation de la ressource.

Nos concitoyens ne sont pas indifférents aux enjeux liés à la ressource en eau. La sécheresse qui a sévit cet été, le plus sec enregistré depuis 1959, a été relevée par tous. Quelques mois auparavant ce sont les inondations qui étaient sources de préoccupation. La multiplication récurrente de ces événements intenses interpelle.

Face à ces évolutions, le SAGE propose des actions de fond qui s'inscrivent dans la durée. Ainsi, la détermination des volumes prélevables, l'identification de zones humides d'intérêt particulier, la stratégie étangs ou encore la stratégie locale de gestion des risques d'inondation ont vocation à permettre de mieux anticiper les changements.

Le SAGE instaure ainsi un cadre d'action et favorise la convergence des initiatives vers un objectif commun : la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

*Le Président de la CLE du SAGE Vienne*

*Jérôme ORVAIN*

## Lettre d'info n°13 du SAGE Vienne Septembre 2016

**Gestion des inondations sur  
la Vienne aval**

**Réforme territoriale et gestion  
de l'eau**

**Continuité écologique**



# Une stratégie locale de gestion des inondations de la Vienne sur le secteur de Châtelleraut

## Les inondations quels risques sur le bassin de la Vienne ?

En application de la Directive inondations de 2007, la DREAL du bassin Loire-Bretagne a réalisé en 2011 une évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI) et a identifié des secteurs à enjeux sur le bassin Loire-Bretagne. A l'échelle du bassin de la Vienne le risque est surtout prégnant sur l'aval. Ainsi, **le secteur de Châtelleraut a été identifié comme territoire à risque important (TRI)**. Il s'agit de l'unique TRI sur le bassin de la Vienne. 122 TRI sont identifiés à l'échelle nationale.

Au regard des enjeux identifiés, l'EPTB Vienne pilote depuis 2014 une démarche de prévention des inondations sur ce secteur.

## Le TRI de Châtelleraut

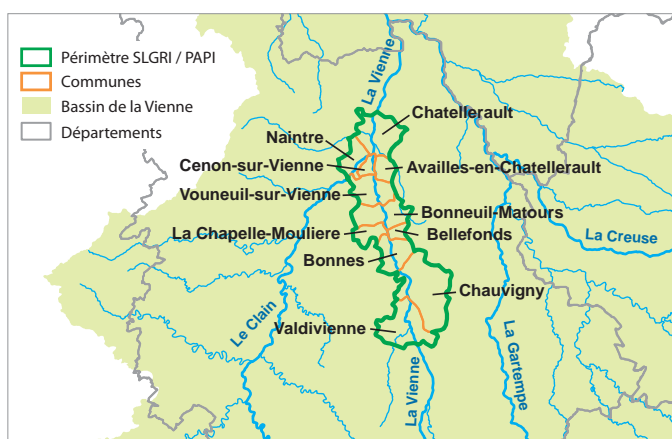
Ce TRI est composé de 6 communes : *Châtelleraut, Availles-en-Châtelleraut, Bonneuil-Matours, Cenon-sur-Vienne, Naintré et Vouneuil-sur-Vienne*.

Il constitue un pôle urbain important situé dans la plaine d'inondation de la Vienne qui concentre fortement les enjeux humains et économiques exposés au risque d'inondation.

## Définition d'une stratégie

L'EPTB Vienne, avec le concours de l'Etat, a piloté sur ce TRI la définition d'une **stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI)**. Le périmètre de cette stratégie s'étend au-delà du TRI et englobe 5 communes supplémentaires<sup>1</sup>.

Périmètre de la SLGRI



Cette stratégie élaborée en concertation avec les acteurs concernés (collectivités, associations, acteurs socio-économique, chambres consulaires) a été validée à l'unanimité par le comité de pilotage le 4 mars 2016. Elle a été ensuite **approuvée par arrêté préfectoral le 22 juillet 2016**.

1. Bellefonds, la Chapelle Moulière, Bonnes, Chauvigny et Valdivienne



Crue du 25 mars 1912 à Châtelleraut  
©Centre Châtelleraudais d'Histoire et d'Archives

Cette stratégie s'articule autour de 3 enjeux principaux :

- La connaissance et la sensibilisation aux phénomènes d'inondation ;
- La sauvegarde des populations exposées ;
- La réduction du coût des dommages et la résilience des territoires.

## De la stratégie à l'action : Le PAPI

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie sera ensuite définie dans un **Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI)**. Ce programme piloté par l'EPTB Vienne a pour but de prévenir et réduire les risques d'inondation sur le secteur de Châtelleraut. Il s'agit d'un outil contractuel entre l'Etat et les collectivités et qui donne accès à des aides financières spécifiques. Les actions seront portées par les opérateurs du territoire tels que les collectivités, associations, gestionnaires de réseaux...

Afin d'identifier des porteurs de projets et de recenser les actions pouvant répondre à cette stratégie, l'EPTB Vienne a initié dans le cadre de l'élaboration du PAPI un appel à projets qui s'est déroulé du 30 mars au 30 juin 2016. L'EPTB Vienne a ainsi reçu 35 fiches actions émanant de 13 porteurs de projets. Des échanges avec les maîtres d'ouvrages potentiels sont engagés afin d'ajuster les propositions et de construire un programme d'action cohérent. Une fois les actions définies au cours du second semestre 2016, l'année 2017 sera alors consacrée à la rédaction du PAPI et à la procédure de validation qui devrait s'achever fin 2017.



Crue du 2 juin 2016 à Châtelleraut



# Réforme territoriale : ce qui change pour la gestion de l'eau

Plusieurs lois et arrêtés relatifs à la réforme territoriale vont faire évoluer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques au cours des prochaines années.

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014, a introduit la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (Gemapi), comme compétence obligatoire dévolue au bloc communal. La loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, redéfinit la répartition des compétences entre les différentes strates de collectivités.

## Une nouvelle compétence pour les EPCI et une modification du tissu institutionnel

La Gemapi est une compétence obligatoire qui a été confiée aux communes. La loi NOTRe prévoit un transfert aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communautés de communes, d'agglomérations, urbaines ou encore les métropoles) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette nouvelle compétence peut également être prise par anticipation.

Les missions qui composent la Gemapi sont celles définies aux points 1, 2, 5, 8 du I de l'art. L. 211-7 du Code de l'environnement :

- L'aménagement de bassins hydrographiques ;
- L'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

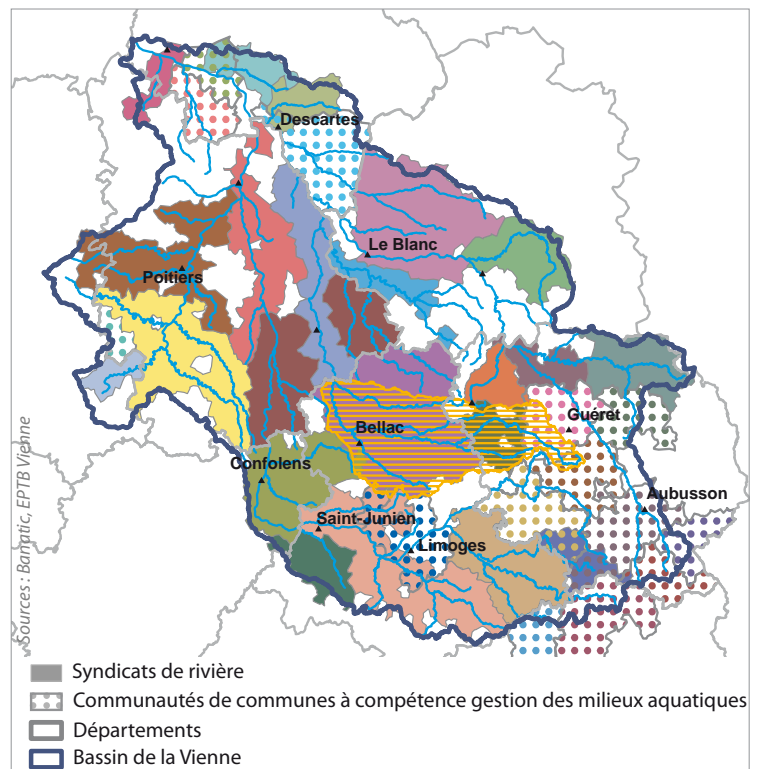
Un EPCI à fiscalité propre, dont le périmètre pourra évoluer en application des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aura la possibilité de :

- Exercer directement la compétence Gemapi ;
- Adhérer à un ou plusieurs syndicats mixtes et, ce faisant, leur transférer tout ou partie de la compétence.

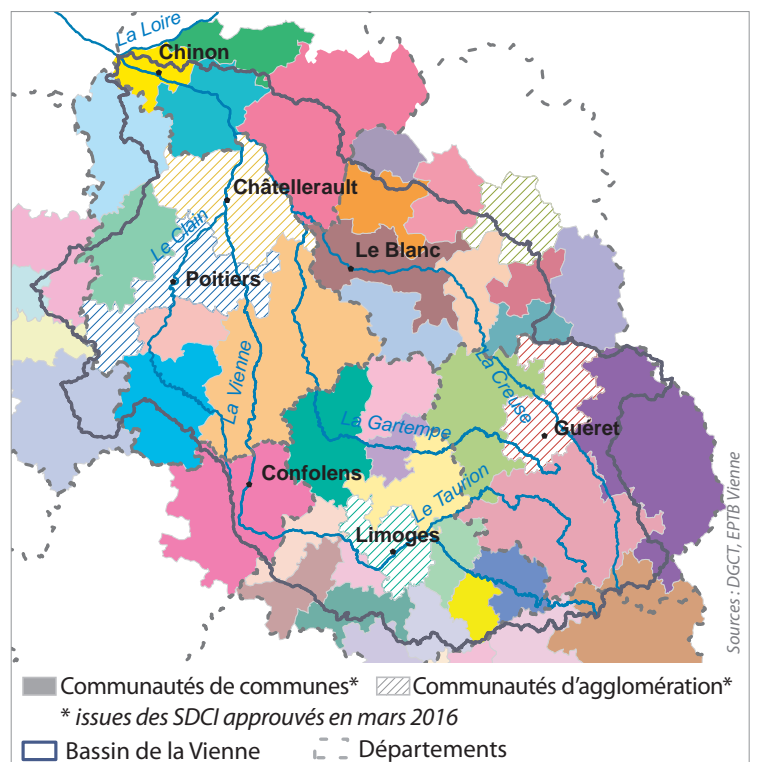
L'objectif est d'assurer un lien étroit et pérenne entre les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme d'une part et la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations d'autre part.

A noter qu'en application du principe de *représentation substitution*, lorsqu'un syndicat mixte ou intercommunal qui intervient dans la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations couvre toute ou partie du territoire de la communauté de communes ou d'agglomération, la compétence Gemapi est transférée automatiquement à cette structure au 1<sup>er</sup> janvier 2016, qui le cas échéant évolue en syndicat mixte.

Structure à compétence gestion des milieux aquatiques



EPCI à fiscalité propre provisoire sur le bassin de la Vienne



Enfin, un arrêté ministériel du 20 janvier 2016 prescrit la réalisation d'une **stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (Socle)** au plus tard le 31 décembre 2017. Ce document qui sera annexé au Sdage, doit notamment décrire la répartition des compétences dans le domaine de l'eau entre les collectivités et leurs groupements.

## Accompagner les collectivités dans cette nouvelle organisation

Afin de répondre à un besoin identifié d'accompagnement des collectivités, l'EPTB Vienne a organisé 8 rencontres visant à aider les groupements de collectivités à s'organiser dans la mise en œuvre de la compétence Gemapi.

Ces réunions ont été organisées sur 8 sous-bassins, entre octobre 2015 et mai 2016. 60% des EPCI à fiscalité propre et 90% des syndicats rivière du territoire ont participé à ces réunions.

Chaque réunion se déroulait en deux parties :

- Eclairage sur le contenu et les modalités de mise en œuvre de la compétence Gemapi ;
- Etat des lieux de la prise en charge des milieux aquatiques et de la gestion des inondations sur le sous bassin et échanges visant à identifier un mode d'organisation approprié pour la mise en œuvre de la Gemapi.



Réunion d'information sur le bassin de la Vienne aval

Ainsi, il ressort de ces rencontres, et pour chaque sous bassin, des pistes d'organisation dont certaines sont d'ores et déjà bien abouties alors que d'autres méritent un approfondissement.

## Recomposition de la CLE

La composition de la CLE a été modifiée suite aux dernières élections régionales par arrêté préfectoral, en date du 3 juin 2016.

Lors de la séance du 20 septembre 2016, la CLE a procédé à des élections partielles au sein du bureau. La Présidence et les Vices-Présidences sont désormais réparties comme suit :

- Président, Jérôme ORVAIN, Président de l'EPTB Vienne, Conseiller régional Nouvelle Aquitaine,
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Philippe BARRY, Conseiller départemental de Haute-Vienne,
- 2<sup>e</sup> Vice-Président, Benoît SAVY, Maire de Montrollet (16),
- 3<sup>e</sup> Vice-Président, Francis SOULAT, PNR Périgord-Limousin,
- 4<sup>e</sup> Vice-Président, Alain PICHON, Conseiller Départemental de la Vienne

L'arrêté et la composition complète du bureau sont consultables sur le site de l'EPTB Vienne :

<http://www.eptb-vienne.fr/La-CLE.html>

Par ailleurs, la compétence relative à la prévention des inondations est actuellement peu prise en considération dans les missions des syndicats de rivière.

La suite de la démarche consiste, au titre de la mission d'assistance conseil de l'EPTB, à poursuivre l'accompagnement des collectivités afin de les aider dans l'organisation de la compétence Gemapi. Cette démarche a également pour objet de contribuer à la mission d'appui technique du bassin Loire-Bretagne à laquelle participe l'EPTB Vienne.

## Des changements pour l'eau potable et l'assainissement

En application de la loi Notre, les compétences «eau» et «assainissement» deviennent obligatoires pour les EPCI à Fiscalité propre d'ici 2020, entraînant de fait, le cas échéant, la disparition des syndicats spécialisés qui portaient jusqu'alors ces compétences.

Il existe néanmoins une exception à ce transfert : si un syndicat qui exerce la compétence regroupe des communes appartenant à au moins trois EPCI à fiscalité propre, ces derniers sont substitués, au sein du syndicat, aux communes qui la composent.

L'organisation de cette compétence est très hétérogène sur le bassin de la Vienne. Par exemple, dans le département de la Vienne, le syndicat Eaux de Vienne regroupe la majorité des communes et EPCI alors que dans d'autres départements du bassin, la gestion est très localisée (syndicats composés de quelques communes). Dans ce cas l'application de la loi Notre devrait entraîner des modifications significatives.

La CLE a pour mission de suivre la mise en œuvre du SAGE. Elle est un centre de débat et d'arbitrage pour anticiper et résoudre les conflits d'usage.

Le bureau de la CLE assiste le Président. C'est un lieu d'information et/ou de négociation permettant d'aborder de manière plus approfondie une problématique, d'assurer un suivi plus étroit des travaux et de préparer les séances plénières.

L'animation au quotidien du SAGE et le secrétariat de la CLE sont assurés par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

La CLE confie à l'EPTB, dans le cadre de ses compétences et ses moyens, la charge du support juridique, technique, administratif et financier pour la mise en œuvre du SAGE.



## Effacement d'ouvrages transversaux sur la Vienne

Dans le cadre du SAGE Vienne, l'EPTB Vienne a initié une étude pour la **restauration de la continuité écologique sur cinq ouvrages transversaux** situés sur la rivière Vienne dans les départements de la Charente et de la Haute-Vienne.

Cette étude a pour but de proposer des scénarios d'aménagement sur ces ouvrages identifiés comme prioritaires sur l'axe Vienne et situés sur des territoires non couverts par des contrats territoriaux et/ou des études ou projets d'aménagements. Ces aménagements permettront de restaurer la circulation des poissons et des sédiments.

La démarche engagée consiste à établir un **conventionnement entre les propriétaires d'ouvrages et les producteurs d'hydroélectricité** cherchant des ouvrages à effacer en contre partie du développement de leur activité conformément aux objectifs du SAGE (disposition 58).



Mesures topographiques

Parmi les 5 ouvrages étudiés :

- Un ouvrage a bénéficié en 2015 de travaux qui consistaient à agrandir le déversoir existant ;
- Le calage des travaux est en cours avec les propriétaires pour les deux ouvrages situés sur la Vienne en Charente.
- Les scénarios sont en cours d'élaboration pour deux ouvrages situés à Limoges.



Avant travaux



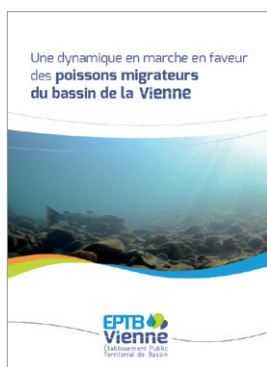
Après travaux

## Une dynamique en marche en faveur des poissons migrateurs du bassin de la Vienne

Le bassin de la Vienne, historiquement peuplé par les poissons migrateurs (Anguille d'Europe, Saumon Atlantique, Lamproie marine, Aloses) a vu leurs populations diminuer suite à la construction des barrages au 19<sup>e</sup> siècle.

Face à ce constat, les acteurs se sont mobilisés pour **mettre en œuvre des actions propices à la restauration de ces espèces**. Le linéaire de colonisation sur la Vienne a ainsi significativement progressé ces 15 dernières années grâce à l'**aménagement de plusieurs ouvrages**.

Afin de mettre en avant la dynamique engagée pour restaurer les populations de poissons migrateurs, l'EPTB Vienne a réalisé une plaquette qui retrace l'historique des migrations piscicoles sur le bassin de la Vienne, et les enjeux et perspectives relatives à l'accueil de ces espèces. Depuis quelques années, de nombreuses initiatives ont



en effet contribué à favoriser le retour des poissons migrateurs sur les rivières du bassin.

Cette dynamique a été mise à l'honneur le 24 juin 2016, lors d'une visite de la station de comptage du barrage de Châtellerault par Mme POMPILI, Secrétaire d'État chargée de la biodiversité. Après la visite du site, commentée par Logrami, Mme POMPILI a échangé sur le sujet de la continuité écologique avec les différents acteurs du bassin de la Vienne et du district Loire-Bretagne. Le Directeur de l'EPTB Vienne, a ainsi présenté les démarches engagées sur le bassin de la Vienne et les enjeux liés à cette thématique.



Barrage de Châtellerault

# Les actualités du bassin...

## Implantation de nouveaux piézomètres sur la Vienne aval

A la suite de la détermination des volumes prélevables par la CLE du SAGE Vienne en novembre 2014, il est envisagé de mettre en place de nouveaux piézomètres afin de renforcer les connaissances sur les ressources en eau souterraine de la Vienne aval. En fonction des résultats de l'étude hydrogéologique préalable pilotée par l'EPTB Vienne, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Europe, il est envisagé d'équiper un maximum de 5 ouvrages qui intégreront le réseau existant. La gestion des piézomètres de ce réseau est confiée à l'Observatoire Régional de l'Environnement par la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.



Prospection de forage

## Comprendre le fonctionnement des têtes de bassin

Dans l'objectif d'améliorer les connaissances sur les services écosystémiques fournies par les têtes de bassin, l'accompagnement scientifique des actions mises en œuvre dans le prochain programme Sources en action devrait être renforcé.



Amont du bassin de la Vienne

En préalable à la mise en place de ce volet scientifique, l'EPTB Vienne a commandité une étude consistant à :

- Réaliser une synthèse des connaissances scientifiques sur les fonctions hydrologiques de la tête de bassin de la Vienne,
- Apporter une aide à la rédaction d'objectifs pour le volet scientifique du prochain programme d'action,
- Identifier des approches expérimentales et des données nécessaires à leur mise en œuvre, et une évaluation des différentes modalités pratiques de mise en œuvre.

## Une nouvelle exposition pour l'EPTB Vienne

En 2016, l'EPTB Vienne a mis à jour son exposition présentant le bassin de la Vienne et les différentes thématiques qui le caractérisent en termes de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Composée de 9 panneaux, elle traite des thématiques suivantes : économie d'eau, zones humides, étangs, poissons migrateurs, morphologie, inondations.

Cette exposition est mise gratuitement à disposition des structures souhaitant en bénéficier.

Vous pouvez visualiser les différents panneaux qui la composent sur le site internet de l'EPTB Vienne à partir de ce lien :

[www.eptb-vienne.fr/-Exposition-.html](http://www.eptb-vienne.fr/-Exposition-.html)



Nouveaux panneaux d'exposition

## Les Etats généraux du bassin de la Vienne tourangelle

50 personnes (élus, techniciens de collectivités, services de l'Etat, associations...) se sont réunis le 26 mai 2016 à l'Île Bouchard, à l'initiative de l'EPTB Vienne, afin d'échanger sur les perspectives de la gestion de l'eau du bassin de la Vienne Tourangelle. Au cours de cette journée riche en échanges, un diagnostic a été présenté ainsi que des retours d'expériences.

A l'issue de la table ronde qui clôturait la journée, il a été décidé de définir des priorités d'actions. Ainsi, l'accent doit être mis sur la réorganisation des collectivités suite à la réforme territoriale. Puis, l'objectif sera d'envisager une démarche de gestion intégrée de l'eau telle qu'un SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau.



Etats généraux du bassin de la Vienne Tourangelle

La lettre du SAGE Vienne

Contact :



18, rue Soyouz  
Parc ESTER Technopole  
87068 Limoges Cedex  
Tel : 05 55 06 39 42  
[www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Directeur de la publication : Jérôme ORVAIN, Président de la CLE du SAGE Vienne  
Rédaction : EPTB Vienne  
Photos : EPTB Vienne, sauf mention particulière  
Impression : Imprimatur

Avec le partenariat de :



Établissement public du ministère chargé du développement durable